

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Séance du Jeudi 22 Septembre 2022 - Salle à manger / Bâtiment Courtille

Etaient présents à la réunion :

- Madame BERGERE Monique - Résidente Auverdière
- Madame CHEVEREAU Annick - Représentante des Familles - Courtille
- Madame COURATIN Mireille - Représentante des Familles - Auverdière
- Madame GUYADER Jacqueline - Résidente Courtille
- Madame JEAUNEAU Marie-Françoise - Représentante des Familles - Courtille
- Madame LEGRAND Jacqueline - Résidente Auverdière
- Madame MORY Valérie - Représentante du personnel
- Madame PIGNON Annie - Représentante des Familles - Courtille
- Monsieur GIROLET Pascal - Représentant des Familles - Courtille
- Monsieur RICHARD Claude - Résident Courtille

Excusé(e)s :

- Madame BEAUCHAMP Dominique - Représentante du Conseil d'Administration et Présidente de l'Association France Alzheimer
- Madame LAURENT Pascale - Représentante des Familles - Auverdière
- Monsieur LIMOUSIN Alain - Représentant des Familles - Courtille
- Madame LOUAULT Chantal - Représentante des Familles - Auverdière
- Madame MALVEAU Cindy - Représentante de la ville de Bléré
- Madame PEYROT Martine - Représentante du Personnel

Assistaient à la réunion :

- Madame BELFILS Aude - Directrice
- Madame MARTIN Clémence - Directrice Adjointe
- Madame PARRA QUIQUET Sandrine - Référent hôtelier, lingerie et ménage
- Madame PINTURAUD Stéphanie - Cadre de Santé - Auverdière
- Madame ROBERT Valérie - Animatrice - Courtille
- Madame SAVARIT Céline - Animatrice - Auverdière
- Madame STREIFF Caroline - Directrice Adjointe

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 2 juin 2022
- Présentation de la plateforme Happydom par Fabien FASSON
- Annexe au contrat de séjour sur la liberté d'aller et venir
- L'EHPAD comme Centre de Ressources Territorial (CRT)
- Travaux des ascenseurs de l'Auverdière et de Pajaud
- Animations passées et à venir
- Point sur les effectifs
- La nouvelle composition des CVS en 2023
- Questions diverses

Début de la séance à : 15h

INTRODUCTION

En l'absence du président et du vice-président du Conseil de la Vie Sociale, Mme BELFILS demande si un représentant des familles souhaite présider cette séance ou bien alors qu'elle-même conduise celle-ci. Cette seconde option est validée par l'ensemble des personnes présentes.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 2 JUIN 2022

Lors du dernier CVS, l'intégralité des questions des représentants des familles n'avaient pu être traitées. Des réponses ont donc été apportées dans le compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

PRESENTATION DE LA PLATEFORME HAPPYDOM [INTERVENTION DE FABIEN FASSON]

M. FASSON, commercial au sein de la société HappyTal, intervient lors de ce CVS pour présenter la plateforme Happydom à laquelle l'EHPAD de Bléré souhaite adhérer afin de proposer un nouveau service aux résidents et aux familles.

Happydom est une plateforme en ligne permettant une coordination entre l'établissement et les familles grâce à l'accès à de nombreux services par le biais d'un catalogue en ligne offrant un large choix de produits d'alimentation, d'hygiène, d'accessoires mais également de services. Par le biais de cette plateforme, l'établissement pourra également transmettre aux familles les demandes particulières de leurs proches comme par exemple de rapporter quelque chose du domicile.

Cependant, Happydom est un service de conciergerie et non une plateforme de coordination de soins. Il faudra toujours s'adresser aux soignants et aux médecins traitants pour toutes questions médicales.

Happydom se chargera d'organiser une recherche sur le territoire de l'EHPAD pour proposer de nouveaux services comme par exemple l'intervention d'un audioprothésiste ou la possibilité de commander un bouquet de fleurs mais également d'intégrer éventuellement les services existants comme la coiffure et le pédicure. Happydom se chargera également de toute la partie communication et laissera à disposition des familles divers supports pour approfondir la présentation de son offre.

L'intérêt de cette plateforme est principalement axé pour faciliter les échanges avec les familles qui sont éloignées et pour les résidents qui sont sous la protection d'un mandataire judiciaire. Cependant, chaque famille sera libre de l'utiliser, si elle le souhaite, avec la création d'un compte personnel.

Les soignants feront remonter les besoins pour le résident par le biais d'Happydom. La famille sera libre d'aller procéder aux achats par elle-même, ou encore de commander directement sur le site avec une livraison gratuite mensuelle si ceux-ci ne sont pas urgents ou bien alors de choisir une livraison accélérée.

L'adhésion à cette plateforme n'engendrera aucun surcoût pour les résidents et les familles. Seuls les achats et éventuellement les livraisons accélérées seront facturées aux résidents comme sur le principe d'un achat sur un site Internet classique.

Mme JEAUNEAU demande des informations complémentaires quant aux prix pratiqués sur Happydom.

M. FASSON indique qu'ils sont les mêmes que dans les supermarchés. Happydom et l'EHPAD ne font aucun bénéfice sur les ventes réalisées.

Afin d'entériner l'adhésion à cette plateforme qui, si accord il y a, sera déployée le 15 novembre, Mme BELFILS demande l'avis du Conseil de Vie Sociale. L'accord étant donné, l'EHPAD adhérera à cette nouvelle plateforme.

ANNEXE AU CONTRAT DE SEJOUR SUR LA LIBERTE D'ALLER ET VENIR

Un décret datant du 15 décembre 2016 portant sur les mesures individuelles permettant d'assurer l'intégrité physique et la sécurité du résident et de soutenir sa liberté d'aller et venir, permet de mettre en place un avenant au contrat de séjour pour les résidents nécessitant un encadrement de leur liberté.

Mme BELFILS rappelle que l'EHPAD est un milieu ouvert sur l'extérieur, où les résidents sont libres d'aller et venir. Ces dernières années de crise sanitaire ont mis à mal ce principe de fonctionnement des EHPAD. Il est donc important de le rappeler.

De ce fait, lorsqu'il est porté atteinte à la liberté du résident, un cadre juridique doit être mis en place.

Ces situations concernent principalement les résidents nécessitant une entrée en unité protégée, du fait de leurs troubles cognitifs.

Mais cela peut concerner également certains résidents sortant de l'établissement et risquant de se mettre gravement en danger. Pour se faire, l'établissement a fait l'acquisition du dispositif « Sentinelle ». Ce dernier permet d'alerter l'équipe soignante du franchissement du portail par le résident identifié, grâce à un système de capsules dans le talon des chaussures. L'équipe peut ainsi aller le chercher avant qu'il ne parte trop loin. A ce jour, aucun résident ne nécessite l'utilisation de ce service.

L'annexe au contrat de séjour proposée à ce CVS permet d'identifier comment cette atteinte à la liberté a été décidée, notamment de façon collégiale, pluridisciplinaire et en accord de la famille.

Les membres du CVS pensent que c'est une bonne chose de cadrer cette perte de liberté de certains résidents, afin que ce ne soit pas une décision unilatérale prise de façon isolée.

L'EHPAD COMME CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL (CRT)

Dans le cadre d'un appel à projet national lancé par l'ARS relatif à la mission de centre de ressources territorial pour les personnes âgées, Madame Belfils souhaite y répondre favorablement pour les EHPAD de Bléré et Montlouis.

Cette mission a pour but de permettre aux personnes âgées de vieillir le plus longtemps possible à leur domicile grâce à un accompagnement renforcé.

L'EHPAD de Bléré dispose déjà des services de SSIAD, de portage de repas, d'accueil de jour, d'hébergement temporaire dont une chambre d'urgence permettant un appui dans la politique visant le maintien à domicile. L'EHPAD a déjà commencé ce rôle sans pour autant avoir la dénomination et la valorisation par le biais de sa commission d'admission qui intègre l'infirmière coordinatrice du SSIAD.

Dans le cadre de cette fonction, l'EHPAD pourrait également assurer auprès des personnes âgées du territoire des ateliers de prévention grâce à l'intervention de l'éducateur d'activités physiques adaptées ou bien de la psychologue par exemple.

Une approche territoriale couvrant les territoires des SSIAD de Bléré et Montlouis semble la plus adaptée pour répondre à cet appel à projet. Ce projet peut être porté par l'EHPAD de La Bourdaisière, ce dernier ayant un médecin coordonnateur et des locaux permettant d'accueillir un public extérieur régulier. L'EHPAD de Bléré serait donc rattaché pour ce projet à celui de Montlouis. Une dotation annuelle de 400 000 € serait versée par l'ARS pour permettre le développement et la continuité de cette mission. Une dotation annuelle de 400 000 € sera versée par l'ARS pour permettre le développement et la continuité de cette mission.

Mme BELFILS explique que l'EHPAD doit continuer à s'ouvrir sur l'extérieur dans une approche globale afin de répondre de la façon la plus coordonnée possible aux besoins des personnes âgées sur son territoire.

Les membres du CVS trouvent ce développement potentiel intéressant, même s'il touche des personnes à domicile et non des résidents de l'EHPAD.

Un avis favorable est porté à ce projet.

TRAVAUX DES ASCENSEURS DU BATIMENT AUVERDIERE ET DE LA RESIDENCE AUTONOMIE

Mme MARTIN explique que depuis le 19 septembre, les travaux des ascenseurs ont commencé sur l'Auverdière et devraient s'étaler sur douze semaines. Actuellement, seul l'ascenseur situé dans le service des Ormes est accessible pour ces six prochaines semaines.

Une organisation en amont a été mise en place pour le service du diner puisque tous les résidents ne peuvent pas descendre par l'unique ascenseur qui est encore en fonction. Les salons situés au premier et deuxième étage ont donc été spécialement réaménagés pour permettre aux résidents de diner ensemble et non pas isolés dans leur chambre.

En janvier 2023, débiteront les travaux de l'ascenseur de la Résidence Autonomie qui sera également inaccessible pendant cinq à six semaines. L'EHPAD est en cours de réflexion pour organiser les repas et sorties des résidents du premier et du deuxième étage. Madame Martin ira une nouvelle fois à leur rencontre pour aborder avec chacun d'eux leurs besoins et tenter de trouver les meilleures solutions possibles.

ANIMATIONS PASSES ET A VENIR

Mme Savarit présente les animations qui se sont déroulées au cours de l'été :

- Séjour vacances
- Sortie bateau sur le Cher à bord de La Gabare
- Guitare et violon en chambre avec Héloïse et Paul,
- Spectacle d'Annie Girardie
- Dégustation de glaces et de jus de fruits
- Kermesse de l'EHPAD sur l'Irlande.

Les animations à venir sont ensuite exposées par Mme Robert :

- Dégustation de fouées
- Semaine Bleue du 3 au 7 octobre avec notamment une sortie Escape Game avec le lycée Chaptal
- Semaine du Goût du 10 au 14 octobre sur le miel
- Spectacle musical et spectacle avec des oiseaux
- Sortie au Touraine Primeur
- Fêtes de fin d'année avec le spectacle de Noël pour les enfants le 20 décembre.

POINT SUR LES EFFECTIFS

Mme STREIFF présente la situation des effectifs à l'EHPAD :

- Sur les services bionettoyage, services hôteliers et lingerie : 0 poste vacant
- Au service technique : 1 poste manquant mais le recrutement a été réalisé ; un nouvel agent arrivera au mois d'octobre
- Dans les effectifs infirmiers, il n'y a pas de poste vacant. Il y a cependant deux arrêts longue durée.
- Un poste d'AS et un poste d'ASHQ sont actuellement vacants mais le recrutement est en cours. Deux AS en apprentissage ont été accueillies à l'EHPAD.
- Un bénévole en service civique est actuellement recherché suite à la démission de l'un deux au cours de l'été (obtention d'un poste en CDI).
- Aucune candidature n'a pour l'instant été reçue pour le poste de médecin coordonnateur.

Mme STREIFF explique donc qu'il y a finalement peu de postes vacants sur l'établissement mais que celui-ci fait face à un fort taux d'absentéisme qui est de plus en plus difficile à remplacer. En effet il y a très peu de candidatures et il est également constaté une évolution des mentalités dans le monde du travail. Sans faire de généralités, quelques nouvelles recrues ont tendance à établir le planning de travail selon leurs convenances personnelles.

Mme MORY souligne l'épuisement des équipes qui ont fait beaucoup d'heures supplémentaires ces derniers mois pour palier à l'absentéisme et ainsi être présentes le plus possible auprès des résidents.

Mme BELFILS clôture ce point en informant le CVS des futurs départs de Mme CHANGEUX, psychologue sur la Courtille et de Mme PINTURAUD, cadre de santé de l'Auverdière. Ces départs sont programmés les 31 octobre et 31 décembre.

Mme JEAUNEAU interroge en parallèle à ce point sur les dispositifs mis en place à l'EHPAD pendant les fortes chaleurs de cet été. Mme PINTURAUD indique que les résidents ont libre accès à toutes les pièces climatisées de l'établissement : les salles à manger, les cuisinettes et les salles d'animation. Les agents les accompagnent très régulièrement dans ces différents lieux et essaient le plus possible de les faire rester mais il ne faut pas omettre de prendre en compte le ressenti des personnes âgées. En effet, elles ne ressentent pas la chaleur de la même façon que nous et n'apprécient pas spécialement ces pièces rafraîchies ou elles ont tout de suite tendance à avoir froid.

NOUVELLE COMPOSITION DES CVS EN 2023

Des modifications dans la composition, le fonctionnement et les compétences du CVS ont été actées dans un décret du 25 avril 2022 et publié au journal officiel du 27 avril 2022. Une proposition sera présentée au prochain CVS, dont notamment un nouveau règlement intérieur.

QUESTIONS DIVERSES

- Portes de placards :

Mme MARTIN explique que, suite à la démonstration du nouveau système validé par les équipes et également des membres du CVS le 7 septembre dernier, les travaux vont être prochainement engagés. L'intégralité des portes de placards des deux bâtiments seront remplacée d'ici 2024. Ces travaux seront réalisés en plusieurs tranches en raison du coût élevé : 100 000 € au total.

- Les investissements Ségur :

62 000 € de crédits ont été octroyés à l'EHPAD dans le cadre du Ségur de l'investissement dans le but d'améliorer le quotidien des personnes accueillies et les conditions de travail.

Ces crédits ont été utilisés pour :

- Le financement partiel de la table magique « Tovertafel »
- L'achat d'un store supplémentaire pour l'unité protégée
- L'achat d'un verticalisateur avec module de pesée intégré
- L'achat d'un transpalette électrique pour le service technique
- La motorisation d'une partie des chariots repas du service cuisine
- Le remplacement des huisseries des bâtiments de l'administration et du service technique

Ce dispositif étant reconduit en 2023, l'EHPAD pourra disposer de 71 000 € et envisage d'allouer ces crédits de la façon suivante :

- Sécurisation du cheminement intérieur à l'EHPAD avec création d'un parcours piéton (devis en attente) donnant suite à la demande du CVS
- Ajout d'un volet roulant électrique sur une aile du bâtiment Auverdière
- Achat d'un bladder scan ou échographe vésical destiné à mesurer le volume de la vessie avec précision afin d'évaluer la rétention urinaire sans geste invasif
- Achat d'un portique supplémentaire pour l'aide aux transferts
- Finalisation de la motorisation des chariots de la cuisine.

- Vaccination des résidents :

A ce jour, 89,6 % des résidents de la Courtille et 94 % des résidents de l'Auverdière ont un schéma vaccinal complet.

- Questions des représentants des familles :

ANIMATIONS A L'UNITE PROTEGEE :

⇒ Différentes activités sont organisées au sein de l'unité pour personnes désorientées : gym douce, soins esthétiques, balades extérieures accompagnées, Snoezelen en chambre, atelier pâtisserie, stimulation cognitive, médiation animale, art thérapie (danse).

L'Amicale Alzheimer propose également très régulièrement des activités musicales et des goûters améliorés.

Mme BELFILS profite de ce point pour annoncer les portes ouvertes de l'unité protégée à l'attention des familles de ces résidents le 28 septembre prochain.

CHEMINEMENT DANS L'ENCEINTE DE L'EHPAD :

- A la demande d'une personne mal voyante, est-il possible de marquer les traversées de voies en blanc (y compris avec des repères tactiles) ?

⇒ Comme indiqué auparavant, des travaux de sécurisation sont programmés en 2023. L'établissement verra ce qu'il est possible d'envisager dans ce sens mais sans donner de garantie.

- Est-il possible de prévoir l'installation d'autres bancs, si possible avec ombrage ?

⇒ Avec les aménagements programmés, ceci peut être envisagé.

ESPACES VERTS :

- Réaménagement complémentaires souhaités au niveau du patio des unités protégées

⇒ De gros travaux sur l'Auverdière sont à prévoir notamment l'agrandissement de la salle à manger. Il n'y aura donc pas d'accord pour cette demande pour le moment.

- Est-il possible d'envisager le nettoyage des bancs surtout ceux situés sous les arbres ?

⇒ Une vigilance va être demandée au service technique pour maintenir les bancs en bon état plus régulièrement.

LOCAUX :

- Les deux portes du SAS s'ouvrent en même temps et créent un courant d'air pour les personnes assises à l'entrée. Y'a-t-il une raison liée à la sécurité pour ce fonctionnement ?

⇒ L'EHPAD va voir avec l'entreprise chargée de la maintenance ce qu'il est possible de faire.

- La porte de la Courtille donnant sur l'Auverdière est-elle prévue comme entrée ? Si oui, son fonctionnement n'est pas aisé pour les personnes accompagnant des résidents en fauteuil ou en déambulateur.

⇒ Cette entrée est une annexe à l'entrée principale et n'est pas celle préconisée pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

- Remarque : Il n'y a pas de SAS dans l'entrée de l'Auverdière permettant de ne pas avoir de courant d'air.

⇒ En effet, mais il n'y aura pas de travaux dans l'immédiat.

PORT DU MASQUE :

- Mme JEAUNEAU s'interroge sur l'obligation du port du masque qui est toujours en vigueur dans l'établissement.

⇒ Bien qu'au mois de juillet dernier l'obligation du port du masque ait été levée pour la population nationale, les EHPAD ont été destinataires de recommandations de l'ARS relatives au maintien du port du masque dans les établissements.

La séance est levée à 17h05